

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 9 septembre 2013

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 9 septembre 2013 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 20.

Sont présents:   Messieurs   Yannick Trépanier  
  Claude Bourassa  
  Réal Boissonneault  
  Marcel Larochelle  
  André Normand

Est absent :       Monsieur    Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 147-2013        Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Réal Boissonneault que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 148-2013        Adoption du procès-verbal du lundi 5 août 2013.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 août 2013 est accepté tel que lu.
- 149-2013        Les Comptes.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que les comptes sont acceptés tel que présentés.
- Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 150-2013        Acceptation cotation pour les lignes de routes municipales.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par André Normand que le directeur général avait demandé des cotations pour le traçage des lignes seulement une cotation a été déposé en conséquence, le Conseil accorde la cotation pour les lignes de routes municipales à l'entreprise Marquage Traçage Québec au montant de 4 455 \$ plus les taxes applicables.
- 151-2013        Demande de dérogation mineure pour la propriété du 522, route 161 (Éric Croteau), afin d'agrandir la résidence, jusqu'à 58,72 mètres carrés.

**ATTENDU QUE** Monsieur Éric Croteau est propriétaire du 522, route 161, lot 748-P. du canton de Bulstrode, zone 19A;

**ATTENDU QUE** Monsieur Croteau a déposé une demande de permis pour l'agrandissement de sa résidence en vue d'en faire une maison intergénérationnelle en accueillant sa mère, et qu'une dérogation mineure avait été accordée pour une superficie de 57,32 mètres carrés (87,65 %) soit un agrandissement de 37,65 % de plus que ce que la réglementation permet pour une résidence bénéficiant d'un droit acquis résidentiel;

**ATTENDU QUE** Monsieur Éric Croteau a demandé des plans d'architectes après avoir reçu l'autorisation du Conseil pour l'agrandissement;

**ATTENDU QUE** l'architecte a constaté des lacunes dans les plans d'origines et a recommandé à Monsieur Croteau d'augmenter un peu la superficie afin qu'une chaise roulante puisse circuler librement;

151-2013

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 522, route 161 (Éric Croteau), afin d'agrandir la résidence, jusqu'à 58,72 mètres carrés. (suite)

**ATTENDU QUE** Monsieur Croteau envisage cet agrandissement pour y héberger sa mère et désire construire adéquatement en prévision d'une baisse de capacité de celle-ci;

**ATTENDU QUE** les nouveaux plans faits par l'architecte présentent un agrandissement de 58,72 mètres carrés en réaménageant un peu les plans d'origines comparativement à la superficie autorisée de 57,32 mètres carrés, soit 1,4 mètre carré de plus pour un pourcentage total de l'agrandissement de 89,79 %;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 août 2013, après l'étude du dossier, recommande au Conseil d'autoriser la demande de Monsieur Éric Croteau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Larochelle que Conseil autorise la nouvelle demande d'agrandissement de Monsieur Croteau pour une étendue de 58,72 mètres carrés (632 pieds carrés) donc une superficie de 89,79 % de la surface initiale de la résidence du 522, route 161 appartenant à Monsieur Éric Croteau. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

152-2013

Demande du Moto-Club Bois-Francis pour traverser de rangs.

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande en date du 26 août 2013 du Moto-Club des Bois-Francis inc. afin d'obtenir l'autorisation pour plusieurs routes et rangs ainsi que pour l'installation de pancartes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil donne l'autorisation au Moto-Club des Bois-Francis inc. de passer sur le territoire de la municipalité pour l'année 2013-2014, le rang Courtois sur une distance de 425 mètres, la route Vigneault sur une distance de 300 mètres, le rang 10 sur une distance 670 mètres et enfin de traverser les rangs 8 et 10. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Moto-Club des Bois-Francis inc.

153-2013

Demande de location de salle Journée de la Culture (28 septembre 2013).

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise la location de la salle municipale à titre gratuit dans le cadre des Journées de la Culture qui se déroulera le 28 septembre 2013 au centre administratif.

154-2013

Partenaires 12-18 Arthabaska.

**ATTENDU QUE** l'approche de Partenaires 12-18 vise à développer la capacité des adolescents à répondre à leurs propres besoins en favorisant l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** Partenaires 12-18 soutien la participation active des adolescents dans les communautés rurales et ce en synergie avec les parents et les différents acteurs locaux;

**ATTENDU QUE** l'étude scientifique réalisée en 2007 en ce qui a trait à l'impact et aux retombées positives auprès des jeunes de l'approche prônée par Partenaires 12-18;

154-2013

Partenaires 12-18 Arthabaska. (suite)

**ATTENDU QUE** la municipalité veut encourager la relève dans les instances décisionnelles, faire une place aux jeunes et appuyer des initiatives qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et de dynamiser notre milieu;

**ATTENDU QUE** la structure souple, économique et bien adaptée au milieu rural de Partenaires 12-18;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par André Normand que le Conseil appui la demande présentée pour qu'un financement adéquat soit accordé à Partenaires 12-18 afin que cet organisme puisse offrir ses services aux adolescents demeurant dans notre municipalité rurale.

155-2013

Avis de motion pour l'adoption du règlement 331-2013 concernant l'ajustement salarial des employés électoraux.

Le conseiller Claude Bourassa donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 331-2013 concernant l'ajustement salarial des employés électoraux.

156-2013

Allocation d'un montant pour le projet du Comité du 150<sup>ième</sup>.

**ATTENDU QUE** le Comité du 150<sup>ième</sup> a dégagé un surplus lors de ses activités;

**ATTENDU QUE** le Comité a remis une somme de 5 000 \$ à la municipalité pour l'aménagement d'un terre-plein entre la route 161 et le rang 11 devant l'école;

**ATTENDU QUE** la municipalité a entrepris des démarches auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obtenir l'autorisation du ministère pour réaménager le secteur;

**ATTENDU QU'**à la suite de plusieurs rencontres avec les représentants du ministère, la municipalité a demandé la réalisation d'un plan d'aménagement du terre-plein et l'autorisation d'effectuer les travaux;

**ATTENDU QUE** le MTQ a confirmé que les plans ne seront pas déposés avant la fin septembre;

**ATTENDU QUE** la municipalité, au moment où les plans seront déposés, n'aura pas le temps d'entreprendre les travaux avant la fin de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte et réserve le fond de 5 000 \$ provenant du Comité du 150<sup>ième</sup> dans le but d'aménager le terre-plein séparant la route 161 et le rang 11 devant l'école.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

149-2013, 150-2013, 156-2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux mil treize.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

157-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 20 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 16 septembre 2013

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 16 septembre 2013 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 05.

Sont présents:   Messieurs   Yannick Trépanier  
  Claude Bourassa  
  Réal Boissonneault  
  Marcel Larochelle  
  André Normand

Est absent :       Monsieur    Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

158-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par André Normand que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

159-2013

Acceptation soumission asphalte rang 8.

**ATTENDU QUE** le Conseil avait invité les soumissionnaires suivants: Sintra inc. (région Centre-du-Québec), Pavage Veilleux (1990) inc., Asphalte Lemaire inc. et Maskimo Construction inc.;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont : Pavage Veilleux (1990) inc. au montant de 38 229,48 \$, Sintra inc. (région Centre-du-Québec) au montant de 42 971,60 \$, et Maskimo Construction inc. au montant de 46 144,00 \$. Le montant n'inclus pas les taxes applicables. La soumission de l'entreprise Maskimo Construction inc. a été rejetée faute d'avoir fourni tous les documents demandés;

**EN CONSÉQUENCE** et après la lecture de rapport de soumissions, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte et accorde la soumission à l'entreprise Pavage Veilleux (1990) inc. concernant les travaux d'asphaltage du rang 8 pour l'année 2013. Le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général Jocelyn Jutras sont autorisés à signer tout les documents nécessaires à ces travaux.

160-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 05 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier